

## KD8 Tatchun Lake



km: 543 Robert Campbell Highway + 33 on Frenchman Road or km: 382 North Klondike Highway + 8 on Frenchman Road

*Km 543, route Robert-Campbell + 33 km sur le chemin du lac Frenchman ou km 382, route de Klondike Nord + 8 km sur le chemin du lac Frenchman*

GPS Coordinates: 62.299°N 136.139°W

*Coordonnées GPS*

Total Sites: 20

*Nombre d'emplacements*

Pull-through Sites: 0

*À sens unique pour les grands véhicules*



With many small bays, islands, and shoreline vegetation, the lake is an interesting place to paddle. The dock at the campground is accessible by foot, whereas the boat launch is two kilometres away on Frenchman Road.

*Comptant de nombreuses petites baies et îles et pourvu d'une belle végétation riveraine, ce lac se prête bien au canotage. Le quai n'est accessible qu'à pied. On trouvera une rampe de mise à l'eau à deux kilomètres du camping, sur le chemin du lac Frenchman.*

# Tatchun Lake

Campground/Terrain de camping



8 KM TO NORTH KLONDIKE HIGHWAY /  
JUSQU'À LA ROUTE DU KLONDIKE NORD

Fee station Poste d'inscription	Boat launch Rampe de mise à l'eau
Information Information	Dock Quai
Outhouse (unisex) Toilette extérieure (unisex)	Accessible Accessible
Garbage Poubelle	Water (untreated) Eau (non traitée)
Kitchen shelter Abri-cuisine	Firewood Bois à brûler
Group fire Feu de camp de groupe	Parking (day-use only) Stationnement de jour seulement



33 KM TO ROBERT CAMPBELL HIGHWAY /  
JUSQU'À LA ROUTE ROBERT-CAMPBELL

# Rules and Safety

## Campground Rules

- Always register each stay.
- Camp, park and drive only in designated areas to help preserve the natural state of the campground.
- Sites are first-come, first-serve. You may not reserve sites for campers who have not yet arrived.
- The maximum number of nights allowed in one campground is 14 in any 30-day period.
- Quiet hours are from 11 p.m. to 7 a.m. Turn off generators during this time.
- Keep pets leashed. Pick up their waste and dispose of it in garbage bins.
- Use firewood responsibly. Take only what you need. Keep campfires small and thoroughly extinguish unattended fires.
- Leave firearms packed away. It is unlawful to discharge a firearm in or near a campground.
- Use commercial dump stations for RV liquid waste.
- **Never feed wild animals.** At night, and any time you are away from your campsite, store food, dirty dishes and other attractants in bear-proof lockers or canisters, or in your vehicle. Put garbage and recycling in bear-proof bins or pack it out with you.
- To operate an ATV on a road, you must have your registration, insurance, licence and helmet. Stay on roads and established ATV trails.
- Overnight camping at day-use and recreation sites is prohibited.

Report suspicious activities or disturbances to Park Officers by calling 867-456-3974 or the RCMP at 867-667-5555.

For medical emergencies, call 911 or 867-667-3333.

# Règles et sécurité

## Règlements des terrains de camping

- *Vous devez toujours vous inscrire.*
- *Il n'est permis de camper, de circuler en véhicule et de se stationner que dans les endroits désignés afin de préserver l'état naturel du terrain de camping.*
- *L'occupation d'un emplacement s'effectue selon le principe du premier arrivé, premier servi. Il est interdit de réserver un emplacement pour d'autres campeurs qui ne sont pas encore sur place.*
- *La durée maximale d'un séjour dans un même terrain de camping est de 14 jours par période de 30 jours.*
- *Il faut éviter de faire du bruit entre 23 h et 7 h. Veuillez éteindre les génératrices pendant ces heures.*
- *Les animaux de compagnie doivent être gardés en laisse. Ramassez leurs excréments et jetez-les dans la poubelle.*
- *Utilisez le bois à brûler de façon responsable. Ne prenez que la quantité nécessaire. Faites de petits feux. Éteignez complètement votre feu si personne ne le surveille.*
- *Il faut garder les armes à feu rangées en tout temps. Il est illégal de se servir d'une arme à feu dans un terrain de camping ou à proximité.*
- *Il faut évacuer les eaux usées d'un véhicule de plaisance dans les postes de vidange commerciaux.*
- *Il est interdit de nourrir les animaux sauvages. La nuit et chaque fois que vous vous éloignez de votre campement, assurez-vous de ranger la nourriture, la vaisselle sale et tout autre article qui pourrait attirer les animaux dans un contenant à l'épreuve des ours ou dans votre véhicule. Rangez les ordures et les articles à recycler dans les poubelles ou bacs de recyclage à l'épreuve des ours ou rapportez-les avec vous.*
- *Les utilisateurs de véhicules tout terrain sur un chemin doivent avoir en leur possession le certificat d'immatriculation et une preuve d'assurance du véhicule ainsi que leur permis de conduire, et ils doivent porter un casque protecteur. Circulez seulement sur les chemins et les sentiers de VTT existants.*
- *Il est interdit de camper dans les aires de fréquentation diurne et dans les aires de récréation.*

Veuillez signaler les activités suspectes et les troubles à l'ordre public en téléphonant à un agent des parcs, au 867-456-3974, ou à la GRC, au 867-667-5555.

En cas d'urgences médicales, composez le 911 ou le 867-667-3333.